



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 3 NOVEMBRE 2015 À
17H15 AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2
NOVEMBRE 2015.**

Sont présents :

Monsieur André Demers, maire
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Madame Andrée Brûlé, conseillère
Monsieur Steeve Raiche, conseiller
Monsieur Steve St-Laurent, conseiller
Monsieur Alain Désilets, conseiller
Madame Marylène Fortier, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

La séance ordinaire du 2 novembre 2015 reprend à 17h15

15-11-146 : ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT DE 445 000 \$

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE la Municipalité de Sainte-Eulalie accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 10 novembre 2015 au montant de 445 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 415-15. Ce billet est émis au prix de 98.383 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

17 200 \$	1.75 %	10 novembre 2016
17 600 \$	1.95 %	10 novembre 2017
18 000 \$	2.15 %	10 novembre 2018
18 600 \$	2.30 %	10 novembre 2019
373 600 \$	2.45 %	10 novembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

**15-11-147 : RÉOLUTION DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
415-15**

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Eulalie souhaite emprunter par billet un montant total de 445 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
415-15	295 000 \$
415-15	150 000 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie**

Il est proposé par Monsieur Steve Saint-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici
au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 445 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt
numéros 415-15 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier
(secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 10 novembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

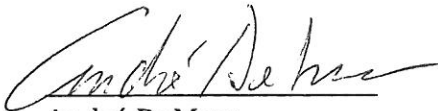
QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

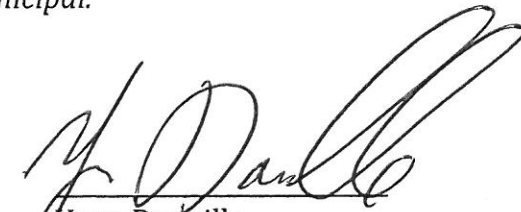
2016	17 200 \$
2017	17 600 \$
2018	18 000 \$
2019	18 600 \$
2020	19 100 \$(à payer en 2020)
2020	354 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Eulalie émette pour un terme
plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme
de **cinq (5) ans** (à compter du 10 novembre 2015), en ce qui regarde les amortissements
annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit
pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 415-15, chaque
emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Levée de l'assemblée sur une proposition de madame Andrée Brûlé à 17h28.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature
conformément à l'article 142.2 du *Code municipal*.


André DeMers
Maire


Yvon Douville
Directeur général
secrétaire-trésorier